



# Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1° - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2° - Le Code de la Route,
- 3° - L'arrêté permanent du 13 juillet 2018 instaurant des itinéraires cyclables dans diverses voies de la Ville de Dijon,

## CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement du déménagement que doit assurer **Monsieur Thibault HELIOT – 2 boulevard Georges Clémenceau – 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, **BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU, le 17 septembre 2022.**

## ARRETONS

### ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT CIRCULATION INTERDITE

*Le 17 septembre 2022*

#### BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU

La circulation des cycles sur la piste cyclable sera interdite, au droit du numéro 2, sur 10 mètres linéaires, dans la file qui leur est habituellement réservée et sera déviée sur la file de circulation générale.

Seul le véhicule utilisé pour le déménagement est autorisé à se stationner sur le trottoir.

Pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité, l'entreprise matérialisera un cheminement piéton. Ce passage, d'1,40 mètre de largeur minimum, sera délimité au moyen de barrières.

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de Monsieur Thibault HELIOT, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
. Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,  
. Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,  
. Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,  
. Monsieur Thibault HELIOT,  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 6 septembre 2022

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
à la propreté de la ville, aux travaux,  
aux équipements urbains et aux mobilités,



*[Signature]*  
Dominique MARTIN-GENDRE